



CONDITIONS D'UTILISATION

État : 24 juin 2020

1. Champ d'application et objet

- 1.1 Les présentes conditions d'utilisation régissent le chargement et l'utilisation de l'application *SwissCovid* (ci-après « l'application ») par les utilisateurs et sont considérées comme en faisant partie intégrante.
- 1.2 Cette application de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) se fonde sur la loi du 28 septembre 2012 sur les épidémies (LEp ; RS 818.101) et sur l'ordonnance COVID-19 du 24 juin 2020 sur l'essai pilote du traçage de proximité (RS 818.101.25).
- 1.3 L'application vise à informer les utilisateurs qui pourraient avoir été exposés au virus et à établir des statistiques en rapport avec le coronavirus.

2. Conditions d'accès et d'utilisation

- 2.1 L'installation de l'application sur le téléphone portable et son utilisation sont volontaires.
- 2.2 L'utilisation de l'application et de ses fonctions décrites au chiffre 3 est limitée au territoire suisse.
- 2.3 En accédant à l'application, l'utilisateur déclare avoir compris et accepté les conditions suivantes et les informations juridiques en rapport avec l'application (et les éléments contenus). Si l'utilisateur n'est pas d'accord avec ces conditions, il doit renoncer à utiliser l'application.

3. Fonctions de l'application

- 3.1 L'application informe les utilisateurs lorsqu'elles ont été en contact avec au moins un utilisateur dont l'infection a été confirmée.
- 3.2 Le Bluetooth doit être activé pour que l'application fonctionne.
- 3.3 L'application remplit les fonctions suivantes en utilisant une interface liée au système d'exploitation du téléphone portable de l'utilisateur :

le système d'exploitation génère chaque jour une nouvelle clé privée qui ne permet pas de remonter jusqu'à l'application, le téléphone portable ou à l'utilisateur. Dans le rayon de portée du Bluetooth, le système d'exploitation échange avec toutes les applications compatibles et actives un code d'identification (ID aléatoire) qui change au moins toutes les demi-heures, qui est généré à partir de la clé privée actuelle mais qui ne permet ni d'identifier la clé, ni de remonter jusqu'à l'application, au téléphone portable ou à l'utilisateur.

Le système d'exploitation enregistre les codes d'identification reçus (ID aléatoires), la puissance du signal, la date et la durée approximative du rapprochement.

À intervalles réguliers, l'application extrait la liste des clés privées des utilisateurs infectés, et le système d'exploitation contrôle si au moins un code d'identification enregistré localement (ID aléatoire) a été généré avec une clé privée. Si tel est le cas et qu'un rapprochement d'un mètre et demi ou moins a été établi avec au moins un téléphone mobile d'au moins un utilisateur infecté et que la durée totale de ces rapprochements atteint ou dépasse les quinze minutes au cours de la même journée, l'application envoie une information. La distance est évaluée en fonction de l'intensité du signal reçu.

- 3.4 Si une infection est attestée chez un utilisateur, les professionnels disposant des droits d'accès (p. ex. les médecins traitants) génèrent un code d'autorisation unique et temporaire (code COVID) et le communiquent à l'utilisateur infecté. Ce dernier peut saisir de manière volontaire le code d'autorisation dans son application. La

notification et la saisie du code d'autorisation ne se font qu'avec le consentement explicite de la personne infectée.

L'application informe les autres utilisateurs qui se sont trouvés en rapprochement selon le ch. 3.3 avec l'utilisateur infecté durant la période potentiellement infectieuse.

Les utilisateurs informés apprennent qu'un rapprochement a eu lieu, qu'ils ont potentiellement été exposés au coronavirus ainsi que le jour où cela s'est produit la dernière fois. Ils n'apprennent pas quel utilisateur est infecté et a déclenché la notification. Celle-ci comprend l'information que l'OFSP propose une infoline de conseil gratuit et des recommandations de l'OFSP.

- 3.5 Un utilisateur qui a été informé par son application qu'il a été potentiellement exposé au coronavirus peut effectuer un test gratuit d'infection au SARS-CoV-2 ou un test d'anticorps sur présentation de la notification.

- 3.6 L'application communique les recommandations de l'OFSP en matière de conduite.

- 3.7 L'application n'utilise pas de géolocalisation.

- 3.8 L'application ne peut pas procéder à une évaluation médicale, ne peut pas ordonner de mesures (p. ex. une quarantaine) et ne donne pas d'instructions.

4. Devoir de diligence de l'utilisateur

- 4.1 L'accès technique à l'application relève de la responsabilité de l'utilisateur.

- 4.2 Les utilisateurs sont tenus de prendre les mesures de sécurité nécessaires pour leur propre appareil et de le protéger contre l'accès non autorisé de tiers et contre les logiciels malveillants.

L'utilisateur est informé par la présente des risques de sécurité liés à l'utilisation d'Internet et des technologies de l'Internet.

- 4.3 Les utilisateurs sont tenus de tenir l'application à jour et d'effectuer des mises à jour (*updates*). Ils ne peuvent faire valoir aucun droit à une version spécifique du logiciel.

- 4.4 Les utilisateurs sont tenus de vérifier si les données qu'ils saisissent sont complètes et exactes.

- 4.5 Il incombe aux utilisateurs de s'assurer que les dispositions légales applicables et les conditions d'utilisation sont respectées lors de l'utilisation de l'application.

5. Responsabilité et garantie

- 5.1 Malgré la grande attention que l'OFSP porte à l'exactitude des informations, des contenus et des messages diffusés via l'application, aucune garantie ne peut être donnée quant à l'exactitude, la précision, l'actualité, la fiabilité et l'exhaustivité des contenus.

L'OFSP se réserve expressément le droit de modifier, de supprimer ou de ne pas publier temporairement les informations et le contenu, en tout ou en partie, à tout moment et sans préavis.

- 5.2 Tout recours en responsabilité contre l'OFSP pour des dommages, y compris les dommages consécutifs de nature matérielle ou immatérielle, qui ont été causés, par exemple, par l'accès à l'application et l'utilisation ou non de l'application et de ses informations, de ses contenus et de ses messages, par une utilisation abusive de la connexion, par des pannes techniques ou par une violation du devoir de diligence par les utilisateurs, est exclu dans la mesure prévue par la législation.

Toute action ou tout comportement adopté sur la base des informations, du contenu et des messages de l'application, tel que le placement en isolement ou en quarantaine, se fait

sous la responsabilité et au risque de l'utilisateur. L'OFSP n'assume en aucun cas la responsabilité des dommages qui en découlent.

- 5.3 La responsabilité des auxiliaires et des tiers est exclue, dans la mesure prévue par la législation.
- 5.4 L'OFSP n'assume aucune responsabilité et ne garantit pas que les fonctions et l'utilisation de l'application sont disponibles de manière continue et ininterrompue, qu'elles sont exemptes d'erreurs et de pannes ou que les erreurs sont corrigées, ou que les serveurs sont exempts de virus ou d'autres éléments nuisibles.

L'OFSP est en droit de suspendre ou de mettre fin à l'utilisation de l'application à tout moment.

- 5.5 Les références et les liens vers des sites web tiers ne relèvent pas de la responsabilité de l'OFSP. L'OFSP n'assume aucune responsabilité pour l'existence, le contenu ou l'exactitude de ces informations. L'accès et l'utilisation de ces sites web se font aux propres risques de l'utilisateur. L'OFSP déclare expressément n'avoir aucune influence sur la conception, le contenu et les offres des sites liés. Les informations et les services des sites web liés sont entièrement sous la responsabilité du tiers concerné.

Aucune responsabilité n'est acceptée pour ces sites web.

6. Protection des données

- 6.1 En vertu de l'art. 13 de la Constitution fédérale suisse et des dispositions légales de la Confédération en matière de protection des données, toute personne a droit à la protection de sa vie privée et d'être protégée contre l'emploi abusif des données qui la concernent. L'OFSP se conforme à ces dispositions. Les données personnelles sont traitées de manière strictement confidentielle.
- 6.2 En étroite collaboration avec ses fournisseurs de services, l'OFSP s'efforce de protéger au mieux les données contre des accès non autorisés, des pertes, des abus ou des falsifications.
- 6.3 La déclaration de confidentialité portant sur l'application s'applique au traitement des données personnelles par l'OFSP.

7. Fin de l'utilisation

- 7.1 L'utilisateur peut mettre fin à l'utilisation de l'application à tout moment en la supprimant ou en la désinstallant de son téléphone mobile.
- 7.2 Dès que l'application de lutte contre l'épidémie causé par le coronavirus n'est plus nécessaire ou ne s'avère pas satisfaisante, le Conseil fédéral peut la stopper ou la désactiver.
- 7.3 Au plus tard au moment du retrait de l'ordonnance mentionnée au ch. 1.2, l'OFSP désactive l'application et prie les utilisateurs de la désinstaller de leur téléphone portable.

8. Droits d'auteur, droits voisins et droits d'utilisation

- 8.1 Droits d'auteur, Office fédéral de la santé publique (OFSP)
- 8.2 Les informations et les contenus sont mis à la disposition du public. Le contenu publié par l'OFSP dans l'application ne peut être utilisé qu'à des fins personnelles. Toute reproduction et tout transfert du contenu à des tiers au-delà de cette restriction sont interdits. Le téléchargement ou la copie de contenus, d'images, de photographies ou d'autres données ne donnent aucun droit sur leur utilisation.

Les droits d'auteur ainsi que tous les autres droits concernant les contenus, les images, les photographies ou d'autres données de cette application appartiennent exclusivement à l'OFSP ou aux autres ayants droit spécifiquement mentionnés. Pour la reproduction de tout élément, le consentement écrit des détenteurs des droits d'auteur doit être obtenu au préalable.

9. Dispositions finales

- 9.1 Les présentes dispositions ont été rédigées en plusieurs langues. La version allemande fait foi en cas de divergences.
- 9.2 L'utilisation de l'application est gratuite pour les utilisateurs. Tous les frais d'accès au réseau pour utiliser l'application sont à la charge de l'utilisateur.

- 9.3 L'OFSP se réserve le droit d'apporter à tout moment des modifications et des ajouts aux conditions d'utilisation. Les nouvelles conditions sont communiquées aux utilisateurs à l'avance et de manière appropriée et sont considérées comme ayant été acceptées sans objection dans un délai d'un mois.

- 9.4 Si une disposition des conditions d'utilisation est nulle ou non avenue, les conditions d'utilisation dans leur ensemble ne sont pas affectées.

- 9.5 Le droit suisse s'applique, sous réserve de dispositions impératives divergentes. Le for exclusif pour tous les litiges est le tribunal suisse compétent.